

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 15 décembre 2020
N° de dossier.: 115805.00215/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de paiement de frais de la FCEI – Justification du dépassement
DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX MESURES DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN SERRE
Dossier : R-4127-2020**

Chère consœur,

Dans le présent dossier, la portion de la demande de paiement de frais du procureur déposée par la FCEI comporte 12 heures de plus que ce qui était prévu initialement (78 heures travaillées au lieu des 66 inscrites au budget prévisionnel).

Cette différence s'explique par le fait que la FCEI avait prévu trois jours d'audience alors qu'il y a plutôt eu quatre journées d'audience. Des heures additionnelles de préparation ont aussi été nécessaires en conséquence.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld

